

Fiche d'inscription à l'activité « Stage pêche »

Type : **Stage de pêche au coup**.....

Date de stage : **28 Mai – 04 et 11 juin 2014**

Lieu de rendez-vous : **Etangs de St Avé**.....

Horaires : **Mercredi après-midi de 13h30 à 16h30**

Enfant :

Nom :

Date de naissance :

Prénom :

Lieu de naissance :

Adresse : Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Je suis d'accord pour recevoir des informations : oui non

Parents :

Mère : Nom d'usage: Nom de naissance :

Prénom :

Adresse : Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse mél :

Je suis d'accord pour recevoir des informations : oui non

Père : Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse mél :

Je suis d'accord pour recevoir des informations : oui non

Informations médicales :

Allergies :

Médicaments à prendre régulièrement (nom, dose, fréquence...) :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Médecin traitant : Téléphone :

Date de dernière vaccination antitétanique :

Groupe sanguin de l'enfant :

En cas d'urgence, j'autorise l'animateur de la Fédération de pêche à prendre les mesures nécessaires pour une intervention d'urgence, suivant les prescriptions du médecin.

Si nécessaire, je souhaite que mon enfant soit soigné auprès de (hôpital ou clinique + adresse et numéro de téléphone) :

J'attire l'attention de l'animateur sur le fait que mon enfant **sait / ne sait** pas nager et dégage la responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas où il ne sait pas nager. *(Rayer la mention inutile)*

Je joins au dossier un règlement par **chèque** de€ à l'ordre de la Fédération de Pêche du Morbihan

Soit Mercredi 28 mai (12€) Mercredi 4 juin (12€) Mercredi 11 juin (12€) Stage complet (36€)

Tant que l'animateur référent du stage n'a pas pris mon enfant en charge, il n'est pas sous sa responsabilité, je m'engage à respecter les horaires suivants : 13h30 – 16h30.....

Joindre à la présente fiche une copie de l'attestation d'assurance type « extra-scolaire » de l'enfant et un certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche.

A, le

Mention « Lu et approuvé »

Signature

Article 1 : Inscription

L'inscription du participant sera prise en compte dès lors que l'ensemble des éléments ci-dessous seront reçus à la Fédération :

- La feuille d'inscription remplie et signée
- Le certificat médical
- L'attestation d'assurance
- Le présent règlement signé
- Le paiement par chèque

Article 2 : Carte de pêche et Matériel

Les participants devront être en possession d'une carte de pêche lors des stages. (Pour information, la carte de pêche est à 5 € pour les enfants de moins de 12 ans et 20 € pour les jeunes de 13 à 18 ans. Cette carte est valable du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année en cours). Vous pourrez vous procurer une carte de pêche à partir du site www.cartedepeche.fr ou chez un dépositaire proche de chez vous (voir site internet Fédération <http://www.federationpeche.fr/56/> (rubrique « Ou pêcher » puis « page AAPPMA »))

L'ensemble du matériel de pêche sera fourni par la fédération.

Les participants devront prévoir un équipement adapté, vêtements de pluie, bottes, vêtements chauds, casquette, bouteille d'eau... en fonction des conditions météorologiques. En cas de journée complète, les enfants devront prévoir un pique-nique pour le midi.

Article 3 : Respect d'autrui

Les stages se déroulent au bord de l'eau (étang, canal, rivière et autre). Il est de ce fait demandé aux participants d'être disciplinés et de respecter les règles données par l'animateur pour éviter tous risques d'accidents. Tout manque de respect envers autrui sera signalé aux parents, dans le cas où l'irrespect serait trop appuyé, le renvoi pur et simple du stage sera mis en œuvre.

Article 4 : Modalités financières et Absences

Le règlement pour la participation aux frais d'encadrement se fera par **chèque à l'Ordre de « La Fédération de pêche du Morbihan »**. Cette participation est de 12 € par enfant par demi-journée d'animation.

En cas d'absence, justifiée ou non, la fédération de pêche ne fera pas de remboursement. (De ce fait, veuillez à bien noter les jours de présences en stage lors de votre inscription).

Article 5 : Modalités de transport et Horaires

L'animateur de la Fédération retrouvera les enfants au point de rendez-vous (voir première page).

Les horaires de stage pêche sont les suivants : de 9h30 à 12h en matinée et de 14h à 16h30 en après-midi.

Les parents devront accompagner leurs enfants jusqu'au point de rendez-vous.

Il est demandé aux parents ou personne désignée par les parents* de revenir chercher leur enfant au point de rendez-vous en respectant les horaires.

* Merci de délivrer une attestation et de prévenir l'animateur en début d'animation si la personne chargée de récupérer l'enfant est différente.

Article 6 : La Fédération se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'animation le cas échéant pour cause de mauvaises conditions météorologiques, ou d'un nombre trop faible de participants. (Dans ce cas les chèques émis lors des inscriptions seront annulés et détruits)

J'ai pris connaissance des consignes et des règles du déroulement du stage pêche, je dégage la responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas où l'enfant ne respecterait pas la réglementation des activités ou ne s'y présenterait pas.

A, le

Mention « Lu et approuvé »

Signature